

Le service de surveillance animée accueille des jeunes élèves ayant une déficience intellectuelle de 12 ans et plus. Ces élèves auront la chance, en plus d'être en sécurité, de vivre des expériences valorisantes et adaptées à leur mesure.

L'ALEDIA est fière d'entamer sa 5e année du service de surveillance animée. Suite aux demandes grandissantes dû à la réussite du projet l'an passé, nous souhaitons vous aviser que les places seront limitées pour le service et adoptera le principe de premier arrivé, premier servi.

Nous vous recommandons d'effectuer vos réservations rapidement afin d'assurer une place à votre enfant au 450 972-1010.

* **Pour l'année 2018-2019 : Du 30 août 2018 au 21 juin 2019**

GRILLE TARIFAIRE POUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019		
JOURS	HORAIRE	TARIFS
Du lundi au vendredi	7h15 à 9h20	8,15 \$ par jour
Journées pédagogiques	7h15 à 18h	27 \$ par jour
Occasionnel (du lundi au vendredi)	7h15 à 9h20	16,30 \$ par jour à l'unité
Occasionnel (journées pédagogiques)	7h15 à 18h	30 \$ par jour à l'unité

Pour le service occasionnel, il est important de téléphoner 48 heures à l'avance. Places limitées.

- * Veuillez noter que des frais de retard additionnels de **5 \$ par tranche de 15 minutes** vous seront chargés après 18 h.
- * Il est important de savoir que 25 \$ de frais seront facturés pour des chèques sans provision.

RESPECT DE L'ENGAGEMENT DU PARENT

Afin de s'assurer de la viabilité du service de surveillance animée pour toute la durée de la l'année scolaire, les parents qui inscrivent leur enfant s'engagent à respecter l'horaire choisi pour toute la durée du service.

PAIEMENTS

Dans le but de faciliter les transactions, une facture sera envoyée aux parent de l'enfant bénéficiant du service de surveillance animé à la fin de chaque mois.

Notez que le paiement mensuel est requis pour poursuivre l'utilisation du service d'animation à l'école Leblanc.

Un 10\$ additionnel est ajouté au montant du service de surveillance animé afin de combler les frais d'adhésion pour devenir membre de l'ALEDIA. Prenez-note qu'en devenant membre, vous aurez droit à toutes les autres activités qui seront organisées par l'organisme, en plus de recevoir trimestriellement de l'information par courrier.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : ALEDIA

Prière d'inscrire à l'endos du chèque : *SSA Leblanc* et le nom de votre enfant

REÇUS POUR FRAIS DE GARDE

Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun relevé 24, vous devez garder les reçus que nous vous enverrons au fur et à mesure de l'encaissement de vos paiements durant l'année aux fins d'impôts.

FERMETURE DU SERVICE DE SURVEILLANCE ANIMÉE

Le service de surveillance animée sera fermé

- Les jours de congé fériés
- En cas de force majeure
- Congé du temps des fêtes: du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019
- La semaine de relâche: du 4 au 8 mars 2019

TRANSPORT

Chaque parent est responsable d'assurer le transport de son enfant au service de surveillance animé; soit par ses propres moyens, soit par l'intermédiaire du transport adapté de Laval. Afin de savoir si votre enfant est éligible à ce service, vous pouvez contacter directement la Société de Transport de Laval (STL).

COMMUNICATION

En cas d'absence ou de changement dans l'horaire du jour pour la journée même ou si une autre personne que celle prévue viendra chercher votre enfant, nous vous demandons de communiquer avec l'ALEDIA.

Téléphone : 450 972-1010 poste 200

Télécopieur : 450 972-1515

Courriel: secretariat@aledia1959.com